

Une voix: Qu'ont-ils donc à cacher?

M. Woolliams: Comme en fait foi le hansard du 23 septembre 1964 à la page 8343, j'ai interrogé le premier ministre d'alors au sujet des allégations selon lesquelles il y aurait eu corruption dans l'application de la loi à l'affaire Banks. Cela a fait l'objet d'une enquête par la Commission Norris, après que plusieurs hommes soient criminellement morts brûlés vifs par échappement de vapeur d'une chaudière. Le juge Norris avait alors recommandé la création d'une commission royale pour enquêter sur le crime organisé. Mon plaidoyer en faveur de la création d'une telle commission s'était heurté au refus du premier ministre de l'époque, le regretté L. B. Pearson.

Le 13 octobre 1967, comme en fait foi le hansard à la page 3062, j'ai à nouveau réclamé la création d'une commission royale d'enquête à la suite de la divulgation de certains faits et parce que l'ancien commissaire Harvison de la GRC avait déclaré, contrairement à l'opinion affichée par le solliciteur général, que le crime organisé s'infiltrait au Canada en provenance des États-Unis. Le premier ministre, M. Pearson, a de nouveau refusé en disant que la création d'une commission royale d'enquête ne résoudrait rien à son avis.

Nous en arrivons maintenant au 24 février 1969. Le whip de notre parti et député d'Edmonton-Centre a lui aussi réclamé la création d'une commission royale d'enquête. L'actuel sénateur McIlraith lui répondit:

Je ne saurais accepter les prémisses sur lesquelles se fonde cette question.

Il refusa donc de créer une commission royale d'enquête comme on le suggérait. Lorsque le solliciteur général laisse entendre que c'est cette émission de télévision qui nous a fait découvrir le crime organisé, je lui présenterais les instances suivantes au nom de mon parti. Le 27 janvier 1969, le très honorable député de Prince-Albert a parlé du crime organisé et, comme l'indique la page 4837 du hansard, il a souhaité qu'on prenne des mesures. Il a recommandé la création d'une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé international avec la collaboration des provinces. Je ne crois donc pas que ce sont les émissions de Radio-Canada qui nous ont fait découvrir ce genre de crime. Puis, le 5 février 1971, tel que l'indique la page 3124 du hansard, mon très honorable ami de Prince-Albert a dit:

Je voudrais qu'il envisage, dans l'esprit de réforme qui a toujours inspiré son action, la création d'une commission royale pour enquêter sur l'infiltration au Canada de malfaiteurs internationaux . . .

● (1630)

Il songeait, bien sûr, à Hong Kong. Plus tard, soit le 28 novembre 1973, comme l'indique la page 8247 du hansard, le très honorable député de Prince-Albert réclamait une commission royale d'enquête, après avoir cité certains faits et mentionné 95 affaires mêlées au crime international, à l'immigration et d'autres, qui lui avaient été signalées. Une fois de plus, on refusa. Enfin, le 7 mars 1974, le très hon. député de Prince-Albert revint à la charge pour essayer un nouveau refus de la part du gouvernement, refus qui s'appuyait sur de bien piètres arguments.

Le solliciteur général prétend que nous venons tout juste de découvrir le crime. Je lui rappellerais, comme l'a fait le député de New Westminster (M. Leggatt) que, le 12 novembre 1974, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) a proposé une motion semblable à celle d'aujourd'hui. Il a parlé hier de sa carrière. Il a mentionné avoir été solliciteur général du

Crime organisé

Québec, ministre de la Justice du Québec, et juge, qui fut obligé de faire surveiller sa maison parce qu'il avait osé affronter la mafia. C'est donc dire que Radio-Canada ne nous a pas ouvert les yeux sur le crime pour la première fois. Notre attitude a toujours été positive: nous avons continué de demander une commission royale d'enquête.

Le 20 octobre 1975, le député de York-Sunbury (M. Howie) a réclamé une commission royale d'enquête, mais en vain. Le 27 janvier 1976, comme en témoigne la page 10357 du hansard, j'ai réclamé à mon tour une commission royale d'enquête. Maintenant que Radio-Canada nous a présenté cette émission, que l'on a accumulé certains faits depuis 1964, que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont insisté auprès du gouvernement et que le juge Norris a fait des recommandations à cet égard à la suite de son enquête sur le Syndicat international des marins (SIM) qui nous a dévoilé les multiples ramifications du crime organisé au Canada, je trouve qu'il est temps de créer une telle commission.

Pourquoi sommes-nous convaincus de la nécessité d'une commission royale d'enquête? Outre les faits que j'ai mentionnés, je trouve qu'une telle commission est plus efficace que les tribunaux. Quand on institue une enquête judiciaire ou une commission royale d'enquête sur le crime organisé, on prévoit dans le mandat la possibilité d'assigner des témoins à comparaître et à produire des documents ainsi que le droit d'interroger contradictoirement les membres de pégre. La conspiration est l'une des accusations prévues dans le Code criminel qui sont les plus difficiles à prouver.

Je suis sûr que le ministre de la Justice (M. Basford) et le solliciteur général seront d'accord avec moi sur ce point. Il est toujours difficile d'établir entre les faits des liens qui permettent de confondre l'accusé devant un juge ou devant un jury. Étant donné qu'un accusé n'est jamais tenu de prouver qu'il est innocent, c'est toujours à la Couronne de faire la preuve au-delà de tout doute raisonnable qu'il y a matière à poursuite. Cependant, les règles du jeu ne sont plus les mêmes lorsqu'on a affaire à une enquête judiciaire. Le juge peut forcer des criminels endurcis qui commandent à distance des meurtres, des vols et de la corruption, ainsi que leurs conflices, à comparaître devant une commission royale d'enquête et à répondre sous serment aux questions des avocats de la commission ou de personnes intéressées de divers secteurs de la société. Leurs réponses sont données sous la foi du serment. On peut monter un dossier sur leur compte et demander l'aide de la police pour obtenir les preuves requises. On peut donc savoir à qui on a affaire.

Par exemple, on n'aurait jamais su que pendant l'exposition universelle de Montréal, on avait servi des hamburgers faits de viande avariée mêlée d'oignons et vendus à des prix exorbitants n'eût été une enquête judiciaire. Nous pouvons découvrir également quel genre de corruption se pratique sous le couvert de la loi sur l'immigration et dans le domaine des drogues.

Je ne suis pas sectaire en disant que je suis toujours étonné de voir que les gouvernements canadiens se targuent du nombre de condamnations qu'ils ont obtenues. Le gouvernement est prêt à appréhender un jeune universitaire pour possession de marijuana, mais il se garde bien de sévir contre les criminels endurcis qui font le trafic des stupéfiants. C'est pourquoi nous avons besoin d'une enquête judiciaire, pour démasquer ces gens-là, pour savoir comment ils font pour